

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Les offres Carte SFR Classique et Smile sont réservées à toute personne physique majeure, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, domiciliée en **Guadeloupe** (hors Iles du Nord), en **Guyane française** et en **Martinique**.

Offres	Crédit de bienvenue et durée de validité	Services
SFR La Carte Classique	<ul style="list-style-type: none"> 10€ disponibles dès l'activation de la ligne et d'une durée de validité de 15 jours (crédit offert non reportable) 	<ul style="list-style-type: none"> Un crédit de communication pour téléphoner, envoyer des SMS et se connecter à Internet Avantage : « Mon Numéro à moi », soit 50% de réduction vers un numéro mobile SFR ou fixe du département (hors Ile du Nord, n° courts, spéciaux et Internet) en local et en roaming Europe.
SFR La Carte Smile	<ul style="list-style-type: none"> 10€ supplémentaires lors du premier rechargement d'une durée de validité égale à celle de la recharge achetée Crédit rechargeable à tout moment avec les recharges SFR. 	<ul style="list-style-type: none"> Un crédit de communication pour téléphoner, envoyer des SMS et se connecter à Internet Avantages : <ul style="list-style-type: none"> SMS illimités 24h/24 Antilles, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte, St Martin, St Barthélémy (hors SMS+/SMS surtaxés et hors roaming) 20 Mo de navigation Internet à chaque rechargement, utilisables durant la validité de la dernière recharge, même si le crédit est épuisé

Débits du service internet et voies de recours

Débits de service internet

Sous réserve de disposer d'un mobile compatible et d'être en zone de couverture (carte disponible sur le site sfrcaraibe.fr).

Technologies (accessibles dans les villes déployées)	« Débit maximal estimé de téléchargement descendant »	« Débit maximal estimé de téléchargement ascendant »
4G Max	Jusqu'à 800 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
4G+	Jusqu'à 300 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
4G	Jusqu'à 100 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
3G	Jusqu'à 28.8 Mbit/s	Jusqu'à 5.76 Mbit/s

Voies de recours

- Le Service Clients** est disponible par téléphone au  (horaire sur sfrcaraibe.fr) ou à l'adresse suivante :
 - Antilles : Outremer Telecom, Service Clients, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX
 - Guyane : Outremer Telecom, Service Clients, BP 723, 97336, Cayenne Cedex
- Le Service Consommateurs** :
 - Antilles : Outremer Telecom, Service Consommateurs, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX
 - Guyane : Outremer Telecom, Service Consommateurs, BP 723, 97336, Cayenne Cedex
- Le Médiateur des Communications Electroniques** sur le site www.mediation-telecom.org en remplissant le formulaire en ligne.

Prix

- Pack de bienvenue carte SIM incluse compatible avec la 4G : 15€ TTC

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

- Tarifs des communications en € TTC :

		ANTILLES		GUYANE	
Destinations		SFR La Carte Classique	SFR La Carte Smile	SFR La Carte Classique	SFR La Carte Smile
Tarifs depuis Martinique, Guadeloupe, Guyane	Appels voix vers				
	Mobiles SFR Guadeloupe, Martinique, Guyane	0,30 €/min	0,35 €/min	0,27 €/min	0,33 €/min
	Fixes Guadeloupe, Martinique, Guyane, Métropole	0,30 €/min	0,35 €/min	0,27 €/min	0,33 €/min
	Autres Mobiles Guadeloupe, Martinique, Guyane	0,34 €/min	0,35 €/min	0,30 €/min	0,33 €/min
	Mobiles Métropole	0,34 €/min	0,35 €/min	0,30 €/min	0,33 €/min
	St Martin, St Barthélémy, Réunion, Mayotte, Europe	0,206 €/min	0,206 €/min	0,190 €/min	0,190 €/min
	SMS vers				
	Guadeloupe, Martinique, Guyane, Métropole, St Martin, St Barthélémy	0,10 €/SMS	Illimités 24h/24	0,10 €/SMS	Illimités 24h/24
	Réunion, Mayotte, Europe	0,065 €/SMS	0,065 €/SMS	0,060 €/SMS	0,060 €/SMS
	Connexions Internet Facturation au Ko	0,20 €/Mo	0,10 €/Mo, au-delà des Mo offerts	0,20 €/Mo	0,10 €/Mo, au-delà des Mo offerts
Tarifs depuis autres DOM, Métropole, Europe	Appels vers DOM, Métropole, Europe	0,206 €/min	0,206 €/min	0,190 €/min	0,190 €/min
	SMS vers Guadeloupe, Martinique, Guyane, Métropole, St Martin, St Barthélémy	0,065 €/SMS	Illimités 24h/24	0,060 €/SMS	Illimités 24h/24
	SMS vers Réunion, Mayotte, Europe	0,065 €/SMS	0,065 €/SMS	0,060 €/SMS	0,060 €/SMS
	Internet Métropole : 4G/4G+/4G Max	0,20 €/Mo	0,10 €/Mo, au-delà des Mo offerts	0,20 €/Mo	0,10 €/Mo, au-delà des Mo offerts

Facturation à la seconde dès la 1^{ère} seconde pour les appels locaux, et Métropole (hors numéros courts, spéciaux, Internet et Roaming International).

Les recharges SFR : entre 3 € et 40 € de crédit pour les appels, SMS, internet mobile. Jusqu'à 7€ de crédit offert en bonus selon la taille de la recharge.

Détails des autres tarifs disponibles dans la Fiche d'Information Standardisée (FIS) sur sfrcaraibe.fr rubrique « Documentations et tarifs ».

Durée, renouvellement et résiliation

Durée d'engagement et renouvellement

L'offre est disponible sans durée minimale d'engagement.

Résiliation

La carte SIM demeure active à la condition que le client recharge son compte prépayé. Si pendant une période de 6 mois après la fin de validité du dernier crédit, aucun rechargement n'est effectué, la carte SIM du client est résiliée.

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

SFR Caraïbe, en partenariat avec RogerVoice, permet de passer des appels téléphoniques traduits adaptés à votre handicap et de bénéficier, avec l'application mobile RogerVoice, d'une heure de communication par mois offerte. Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (heure Métropole et hors jours fériés).

Plus d'informations sur le site : <https://www.sfrcaraibe.fr>, dans la rubrique SFR Handicap.

Autres informations utiles

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.
- Il est précisé que pour les microentreprises, les petites entreprises ou les organismes à but non lucratif, seuls les articles cités au L.224-26-2 du Code de la consommation sont applicables.